



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.10 et 3.13

**N° de la demande :** 2018-3832  
**Demande :** Modification de l'étiquette du produit : mélanges en cuve et mises en garde  
**Produit :** Herbicide Boundary LQD  
**N° d'homologation :** 30812  
**Principes actifs :** S-métolachlore (et R-énantiomère), métribuzine  
**N° de document de l'ARLA :** 3029482

### But de la demande

La présente demande a pour objet de modifier les mises en garde et les instructions relatives aux mélanges en cuve figurant sur l'étiquette de l'herbicide Boundary LQD.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation sanitaire

L'herbicide Boundary LQD présente une faible toxicité aiguë par les voies orale et cutanée et par inhalation. Chez le lapin, il cause une irritation modérée des yeux, mais n'irrite pas la peau. C'est un sensibilisant cutané potentiel chez la souris.

L'utilisation de l'herbicide Boundary LQD Herbicide sur le soja, les pommes de terre et les plants repiqués de tomates destinées à la transformation ne devrait pas contribuer à une plus grande probabilité d'exposition professionnelle, résidentielle ou occasionnelle que celle découlant des utilisations homologuées de S-métolachlore et de métribuzine. Les évaluations des risques qui ont été examinées relativement à ces principes actifs permettent de tenir compte de la probabilité d'exposition associée à l'utilisation de l'herbicide Boundary LQD. Vu les nouvelles données de toxicité aiguë fournies par le demandeur, il ne devrait pas y avoir de risque préoccupant pour la santé des travailleurs s'ils respectent le mode d'emploi du produit et portent l'équipement de protection individuelle indiqué sur l'étiquette.

Aucune évaluation de l'exposition aux résidus présents dans les aliments n'est requise pour la présente demande.

## **Évaluation environnementale**

Les modifications requises à l'étiquette de l'herbicide Boundary LQD étaient justifiées par rapport à l'environnement. L'étiquette indique toutes les mises en garde relatives à l'environnement et autres instructions exigées.

## **Évaluation de la valeur**

L'ajout d'une mention sur l'étiquette informant les utilisateurs que l'herbicide Boundary LQD peut être mélangé en cuve avec un produit générique à base de glyphosate leur permettra de choisir la préparation commerciale de glyphosate qui leur convient. De plus, l'ajout d'une dose plus élevée allant jusqu'à 1 800 g de principe actif/ha leur permettra de choisir la dose la plus efficace possible pour lutter contre les herbes indésirables dans le site de traitement. Ces changements d'étiquette sont jugés acceptables compte tenu des profils d'emploi des produits précédents.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements mis à sa disposition et les a jugés suffisants pour autoriser les modifications de l'herbicide Boundary LQD.

## Références

<b>N° de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
2911373	2018, Boundary LQD Herbicide (Reg. No. 30812) Summary Toxicology Profile, DACO 4.6
2911374	2015, S-Metolachlor/Metribuzin EC (A12831A)- Acute Oral Toxicity Study in Rat, DACO 4.6.1
2911375	2015, S-Metolachlor/Metribuzin EC (A12831A)- Acute Dermal Toxicity Study in Rat, DACO 4.6.2
2911376	2015, S-Metolachlor/Metribuzin EC (A12831A)- Acute Inhalation Toxicity Study (Nose-Only) in the Rat, DACO 4.6.3
2911377	2015, S-Metolachlor/Metribuzin EC (A12831A)- Acute Eye Irritation Study in Rabbits, DACO 4.6.4
2911378	2015, S-Metolachlor/Metribuzin EC (A12831A) - In Vitro Eye Irritation Test in Isolated Chicken Eyes, DACO 4.6.4
2911379	2015, S-Metolachlor/Metribuzin EC (A12831A) - Primary Skin Irritation Study in Rabbits, DACO 4.6.5
2911380	2015, S-Metolachlor/Metribuzin EC (A12831A)- Local Lymph Node Assay in the Mouse, DACO 4.6.6

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9